



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MUSÉE NATIONAL
ET DOMAINE
DU CHÂTEAU DE PAU**

VILLE DE
PAU

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRÉFET DÉLIVRE AU CHÂTEAU DE PAU LE LABEL SÉCURI-SITE VISANT À RENFORCER LA SÉCURITÉ SUR LES LIEUX TOURISTIQUES ET CULTURELS

à Pau, le 4 mars 2022

Lundi 13 décembre 2021 a été signée la convention SECURI-SITE, qui permet au Château de Pau, service à compétence nationale relevant du ministère de la culture, d'obtenir le label « Securi-site ». Ce label vise à renforcer la sécurité sur les lieux touristiques et culturels, grâce à l'implication et à la concertation des autorités que sont l'État et la Ville de Pau.

Les signataires de cette convention sont :

- Monsieur Eric Spitz, Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur François Bayrou, Maire de Pau, Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- Monsieur Paul Mironneau, Conservateur général du patrimoine, Directeur du Musée national et domaine du château de Pau.

Par cette convention, les signataires s'engagent à concourir à la sécurité des visiteurs accueillis sur le site du Musée national et domaine du château de Pau, par des mesures de prévention et de protection du site et par la prise en charge des victimes en cas d'accidents ou d'incidents.

La convention a pour objet de favoriser la coopération interservices et la mise en place par chacune des parties signataires, selon leurs attributions, des moyens humains, techniques et organisationnels nécessaires. Elle est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Qu'est-ce que le label « securi-site » ?

Le respect des dispositions de la convention justifie la reconnaissance du label « Securi-site », qui est attribué par le préfet de département après avis du Conseil départemental portant sur la thématique « tourisme et sécurité ». Matérialisé par un logo aisément identifiable par le public, le label est affiché en plusieurs endroits du site labellisé.



Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Asteinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :
Tel : 06 15 20 31 38
Mél : pref-asteinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64



Contacts presse :

- Préfecture des Pyrénées-Atlantiques (Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle)
 - Mèl : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
 - Tél. : 06 26 14 12 79
- Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (Madame Isabelle DELUGA)
 - Mèl : j.deluga@agglo-pau.fr
 - Tél : 05 59 27 85 80
- Musée national et domaine du château de Pau (Madame Diane DELMAS)
 - Mèl : diane.delmas@culture.gouv.fr
 - Tel : 06 80 14 48 69